

Aujourd'hui débute en France la semaine du micro-crédit, une opération que soutient BNP Paribas. Michel Valère, vous êtes responsable des équipes Marché du marketing professionnel et des entrepreneurs, pourriez-vous en quelques mots présenter la semaine du micro-crédit ?

La semaine du micro-crédit se déroule du 2 au 6 juin. Elle est organisée par l'ADIE, une association qui est à l'origine de l'introduction du micro-crédit en France il y a déjà plus de 20 ans. Il s'agit de la 5^{ème} édition de cette manifestation dont le but est de sensibiliser le grand public au micro-crédit et à l'action menée par l'ADIE en direction des personnes en difficulté. Alors c'est quoi le micro-crédit ? Il s'agit d'un prêt de petits montants, l'ADIE prête au maximum 5500 euros, d'un prêt de courte durée, il n'excède pas 2 ans, d'un prêt dont la vocation est de permettre aux personnes généralement exclues du système bancaire et du travail de créer leur propre emploi par l'intermédiaire de la création d'une petite entreprise. Ce crédit peut être complété aussi par un prêt complémentaire du même montant, du type prêt donneur ou prêt à la création d'entreprise, le PCE. L'ADIE est un partenaire historique de BNP Paribas, depuis 1993 déjà, et nous tenons naturellement à nous associer à cette semaine dédiée au micro-crédit.

Comment les deux réseaux ADIE et BNP Paribas travaillent ensemble ?

Pour offrir des moyens supplémentaires à l'ADIE, BNP Paribas a tout d'abord accordé, dès 2005, une ligne de crédit de 4 millions d'euros destinés au refinancement de la distribution de prêts solidaires. Cette ligne a aujourd'hui été portée à 8 millions d'euros et elle permet le financement et l'accompagnement depuis le début de 6800 porteurs de projet de l'ADIE dont il faut noter que 15% ont domicilié le montant de leur prêt sur un compte BNP Paribas. Mais le partenariat n'en n'est pas resté là. Pour renforcer nos liens avec l'ADIE et l'implication de la banque sur le marché du micro-crédit nous avons développé un outil extranet de work flow, logiquement baptisé E-ADIE, et qui permet l'échange de données entre l'ADIE et la banque. Cet outil permet d'abord aux antennes locales de l'association d'envoyer vers les agences BNP Paribas les coordonnées des personnes souhaitant ouvrir un compte et avoir accès aux services de la banque, et réciproquement, nos agences transmettent aux antennes de l'ADIE les projets relevant de leur périmètre d'accompagnement et émanant des personnes exclues ou ayant très difficilement accès au système bancaire.

Enfin comment favorise-t-on la bancarisation de ces créateurs ?

Bien évidemment, BNP Paribas ne s'est pas contentée d'offrir aux porteurs de projets de l'ADIE avec l'ouverture d'un compte professionnel un simple réceptacle de flux, nos agences proposent à chacun des porteurs de projet accompagné par l'ADIE une offre de services bancaires, Esprit Libre Pro, et ce à un tarif promotionnel, à savoir la gratuité durant la première année et à moitié prix ensuite, jusqu'à l'échéance du micro-crédit de l'ADIE. Donc pour un coût adapté, donc modeste, il peut accéder au compte par internet ou par téléphone 24H/24H et bénéficier aussi de la forfaitisation des frais de tenue de compte ainsi que la fourniture des moyens de paiement auxquels il peut prétendre donc la carte business, le virement ou le chéquier.

Michel Valère, Merci.